

Affaire suivie par Mme MALATY
Cheffe du service des ressources humaines

tél : 03 80 44 67 57

mél : valerie.malaty@cote-dor.gouv.fr

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
SESSION 2024**

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

- VU** le code général de la fonction publique, livre III, titre II ;
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ;
- VU** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

- VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat-partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'intérieur et des outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et des outre-mer ;
- VU l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'Intérieur et des outre-mer
- VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2023 portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et des outre-mer pour la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, au titre de l'année 2024;
- VU la convention de délégation de gestion exercice 2024 en date du 2 janvier 2024 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or ;

ARRÊTE

Article 1: La liste des membres du jury des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et des outre-mer, ouvert au titre de l'année 2024, pour la région Bourgogne-Franche-Comté, est arrêtée comme suit :

Président :

Monsieur Benoît HUÉ – CAIOM, délégué régional, SGAMI Est

Vice-président :

Monsieur Sylvain GALIMARD – attaché hors classe, référent régional services publics éco-responsables, SGAR Bourgogne Franche-Comté

Membres titulaires :

Monsieur François CATHALA – commandant du corps de soutien administratif de la gendarmerie, chef du bureau des compétences, Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté

Madame Bénédicte MASSIA-KURA – greffière en chef, Tribunal administratif de Dijon

Madame Elisabeth MATHÉ – capitaine de police honoraire

Monsieur Samuel RENAUD – attaché d'administration de l'État, chef du pôle sécurité citoyenneté et réglementation, Préfecture de Saône-et-Loire

Membres suppléantes :

Madame Myrina MIGNOT – attachée d'administration de l'État – adjointe au délégué régional et cheffe du bureau du recrutement, SGAMI Est

Madame Angélique ROYAL – secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau du recrutement, SGAMI Est

Madame Sonia PAGEAUX – attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle carrière au service des ressources humaines au secrétariat général commun du Doubs

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon le, 14 mars 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,


Amelle GHAYOU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.